

UECM Alsace

7 rue de la Fonderie

67000 STRASBOURG

Tel. : 03 88 23 28 72 / 28 36

Internet site : www.uecm.fr

PV de L'Assemblée Générale de l'UECM Alsace du 10 Juin 2022

Ordre du jour statutaire :

- 1) Mot d'accueil du Président
- 2) Approbation des PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Juin 2019 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Octobre 2020
- 3) Rapport moral
- 4) Eclairage juridique de nos statuts
- 5) Les chiffres clés et le Rapport financier
- 6) Rapport du Commissaire aux comptes-Quitus au CA
- 7) Approbation des conventions règlementées
- 8) Renouvellement du contrat de Pierre Marx pour sa mission de commissaire aux comptes et du suppléant
- 9) Election des administrateurs
- 10) Points divers et échanges
- 11) Résultats des élections

1) Mot d'ouverture du Président

Le Président ouvre la séance à 16h00 en souhaitant la bienvenue aux 95 adhérents présents, nombre de voix total avec les pouvoirs : 1737

Il précise que 4 administrateurs sont absents excusés : Mme Gilg et M Wallior pour raisons de santé ainsi que Mmes Graff et Kress. Il précise que Mmes Graff et Gilg sont démissionnaires et ne se représentent plus à l'élection du CA.

Il invite à poursuivre selon l'ordre du jour fixé

2) Approbation des PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Juin 2019 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Octobre 2020

Le Secrétaire précise qu'il fera une lecture des points essentiels de ces deux PV

Les 2 PV sont adoptés à l'unanimité.

3) Rapport moral

Le Président en clôture de son propos salue la présence des représentants de l'UECM Moselle

4) Eclairage juridique sur nos Statuts

Maitre Buchser rappelle que tous les placements sont faits dans un respect scrupuleux des statuts de l'UECM qui est une association privée de droit local

Les sommes confiées par nos adhérents sont placées et les revenus produits permettent de verser un intérêt aux adhérents

L'association a constitué un fonds de réserve et un fonds de garantie destinés à couvrir les pertes éventuelles.

L'UECM est une association à but non lucratif, au service de ses adhérents et les 3 membres rémunérés le sont dans le strict respect des règles en vigueur.

Une attention toute particulière est portée sur les frais de gestion afin de les réduire à un montant minimum.

5) Chiffres clés et rapport financier

M Schmaltz indique que le nombre de nos adhérents a baissé et passe de 7510 en 2019 à 6887 en 2021. Cette baisse est liée à la clôture de 500 livrés archivés et inactifs depuis plus de 10 ans et aux décès.

La tendance s'est atténuée, l'UECM compte 6837 adhérents en Mai 2022.

- le total de nos avoirs s'établit à 211,6 M€
- la répartition entre nos banques :
 - Société Générale : 64%
 - Crédit Mutuel : 13.8%
 - Banque Populaire : 13.6%
 - La Banque Postale : 2.7%
 - PICTET : 4.4%
 - Dubly Transatlantique : 1.8%

Dans le cadre du rapport financier, le Président commente les slides en l'absence de l'expert-comptable pour raison de santé.

Il souligne que les Fonds propres et de réserve sont à leur maximum (2%).

Il revient sur la répartition des avoirs qui historiquement était totalement basée en obligations et qui se sont diversifiés sur d'autres placements devenus plus rémunérateurs : actions, SCPI, fonds structurés principalement.

Notre objectif permanent est aussi d'avoir des réserves suffisantes pour faire face à toute crise.

6) Rapport du commissaire aux comptes-Quitus au CA

*** Rapport sur les comptes annuels**

M MARX certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

«En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- le suivi des dépôts des adhérents
- l'évaluation des valeurs mobilières de placement
- l'appréciation des charges de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément »

*** Rapport sur les conventions réglementées**

Rémunération annuelle des administrateurs suivants

En 2019 : Mme Graff 5 408,16€

M Schmaltz 6 953,28€

M Schmitz 5 408,16€

M Wallior 9 271,20€

En 2020 et 2021 : M Schmaltz 6 953,28€

M Schmitz 10 816,32€

M Wallior 9 271,20

L'AG donne quitus à l'unanimité au CA

L'AG approuve à l'unanimité hors la présence de Mrs Schmitz et Schmaltz, les conventions réglementées.

7) renouvellement du contrat du commissaire aux comptes P Marx et du suppléant Cabinet Marx

Le contrat du Commissaire aux comptes et du suppléant est renouvelé à l'unanimité

Question d'un adhérent

Q : à combien se monte la rémunération du Cabinet P MARX ?

R : à environ 30 000€/HT/annuels (P Marx)

8) Election des administrateurs

Le Président propose un vote à main levée vu qu'il y a 14 candidats pour 14 postes, il signale que si un adhérent souhaite un vote à bulletin secret il peut le demander.

Il y a également, même à main levée, la possibilité de voter contre ou de s'abstenir.

Les 14 candidats sont élus à l'unanimité :

Liste des 14 candidats élus : Schmitz Pierre, Schmaltz Léonard, Muths Michel, Schmidt Lydie, Sultan Denis, Esslinger Edith, Fleurence Isabelle, Kress Marie Louise, Schweitzer Michel, Servièrè Annie, Tschaen Denis, Girard Emile, Le Metayer Annie, Mandet Simone.

Avant de passer la parole à la salle, sur proposition du Président, lui-même et le Conseil d'Administration dans son ensemble ont nommés Paul Wallior Président d'honneur. Des applaudissements unanimes et nourris saluent cette nomination tant méritée.

Questions-Réponses

M Petit

Q : est-ce que le droit local permet à l'UECM de posséder des actions au nominatif ?

R : pas d'opposition (Me Buchser)

Q : si oui y en a -t-il ?

R : L'UECM ne détient pas de participation directe mais détient des actions et des titres toujours dans le cadre d'un contrat avec un intermédiaire (Me Buchser)

Q : on pourrait réfléchir pour être au nominatif ?

R : non, et ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité du CA (Me Buchser)

Q : quel est le % des frais de gestion ?

R : entre 400 et 500K€ annuels et les banques ont à rendre compte au CA (P Schmitz)

Q : si le droit local devait être supprimé, quid de l'UECM ?

R : si cela devait se faire on passerait à la loi de 1901 et cela n'entraînerait aucun changement pour l'UECM, qui par ailleurs bénéficie d'un régime fiscal favorable sans impôt sur le revenu et accepté par Bercy (Me Buchser)

Question 2

Q : est ce que les enfants d'un adhérent décédé peuvent adhérer ?

R : non, seul le conjoint peut adhérer

Mme Campion

Q : pourquoi en Moselle les associations peuvent adhérer et pas en Alsace ?

R : historiquement il y avait une seule UECM puis il y a eu séparation et modification des statuts.

La Moselle avait accepté de fait les associations suivie d'une modification statutaire validant cela. Cela ne fut pas fait en Alsace.

Mr Lichtenberger

Q : suite aux scandales Korian et Orpea, y a-t-il des EHPAD dans les SCPI détenus ?

R : à priori il y en a probablement au sein d'un fonds commun de placement nommé Investissement Socialement Responsable. Leur gestion est complexe mais le CA est sensible à cet aspect. (Schmitz et Me Buchser)

Question 5

Q : pourquoi ne pas augmenter le % de SCPI ?

R : notre objectif à terme est de 15%, mais progressivement. Priorité à la diversification de nos placements. (Schmitz)

Le Président remercie l'ensemble des participants et clôture l'Assemblée Générale à 17h30

Il invite les membres présents au verre de l'amitié.

Le Président
P.Schmitz



Le Secrétaire
M.Muths



Trois membres du CA

